

Les multiples visages de la pauvreté dans les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 159 • Octobre 2023



En 2020, 17,2 % de la population des Hauts-de-France vit sous le seuil de pauvreté monétaire. La région est ainsi la 2^e région de France métropolitaine la plus exposée avec 4 départements sur 5 parmi les plus concernés au niveau national. La pauvreté monétaire y est cependant moins intense, les ménages pauvres étant moins éloignés du seuil de pauvreté. Si les familles monoparentales et les jeunes sont particulièrement touchés, d'autres types de ménages sont concernés par ces difficultés. En tenant compte du lien à l'emploi ou encore des conditions de logement, six profils de ménages pauvres, inégalement répartis localement, peuvent être distingués. Les ménages retraités constituent plus du quart des ménages pauvres dans les Hauts-de-France comme au niveau national. Les ménages éloignés de l'emploi vivant en logement social sont quant à eux particulièrement représentés dans la région. Troisième profil de ménages pauvres le plus représenté dans les Hauts-de-France, les ménages pauvres en emploi sont particulièrement présents dans le sud de la région et les territoires périurbains.

Cette publication synthétise les résultats du dossier publié sur la pauvreté en Hauts-de-France ([Insee Dossier Hauts-de-France n° 10 ► pour en savoir plus](#)). La région Hauts-de-France est largement concernée par les phénomènes de pauvreté. Dans une approche strictement monétaire, elle se place au deuxième rang métropolitain pour son **taux de pauvreté ► figure 1**. En 2020, 17,2 % de sa population, soit 1 032 000 habitants, vit sous le **seuil de pauvreté monétaire**, un taux supérieur de 2,8 points à celui de France métropolitaine.

4 départements sur 5 parmi les plus pauvres de France métropolitaine

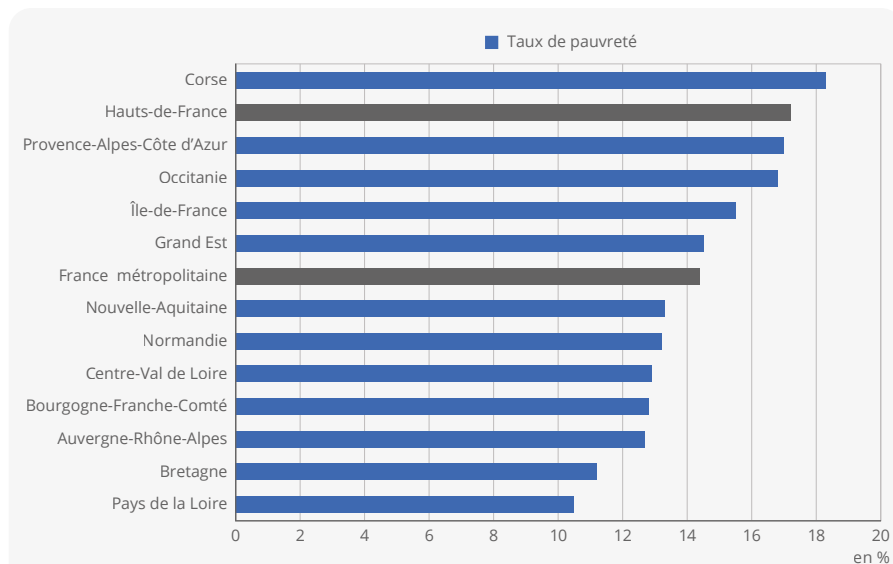
Quatre départements des Hauts-de-France figurent parmi les départements les plus pauvres de France. Ainsi, les taux de pauvreté du Nord (18,4 %), de l'Aisne (18,0 %) et du Pas-de-Calais (17,8 %) figurent parmi les 15 plus élevés de France métropolitaine, ces départements se positionnant respectivement à la 8^e, 11^e et 14^e place. La Somme (15,7 %) occupe le 24^e rang, soit dans le premier quart des départements métropolitains les plus exposés. Avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne métropolitaine, l'Oise (12,8 %) se trouve dans la seconde moitié de tableau au 65^e rang.

La région Hauts-de-France compte 2 482 000 ménages dont 410 000 vivent sous le seuil de pauvreté. Comme au niveau national, deux catégories de ménages sont particulièrement exposées à la pauvreté : les **jeunes ménages** dont plus d'un quart est concerné et les familles monoparentales pour plus d'un tiers d'entre elles. Elles ont les taux de pauvreté les plus élevés de France métropolitaine (où ils atteignent respectivement 22,4 % et 28,2 %).

La redistribution atténue fortement la pauvreté

Malgré des situations de pauvreté fréquentes, dans les Hauts-de-France, les ménages pauvres sont moins éloignés du seuil de pauvreté que dans la plupart des autres régions. À l'échelon départemental, le **niveau de vie** médian des ménages pauvres est plus élevé que celui des départements avec un taux de pauvreté

► 1. Taux de pauvreté monétaire par région en 2020



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

similaire ► **figure 2**. Le Pas-de-Calais se démarque notamment par un niveau de vie médian des plus pauvres (11 110 euros par UC) parmi les cinq plus élevés de métropole alors que son taux de pauvreté figure parmi les plus élevés de France métropolitaine.

Les mécanismes de redistribution, via notamment le versement de **prestations sociales**, contribuent à réduire la pauvreté monétaire et donc son intensité. En 2020, la part d'allocataires d'un **minima social** au sein de la population des 15 à 64 ans dans les Hauts-de-France est la plus élevée de France métropolitaine. De fait, les prestations sociales constituent 43,0 % du revenu disponible des ménages de la région sous le seuil de pauvreté, une part cinq fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (8,2 %). Ces proportions sont sensiblement plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Ainsi, la redistribution a un effet particulièrement marqué dans la région. Avant redistribution, 26,8 % de la population des Hauts-de-France pourraient être sous le seuil de pauvreté monétaire, soit le taux le plus élevé des régions métropolitaines.

Une diversité de profils des ménages pauvres

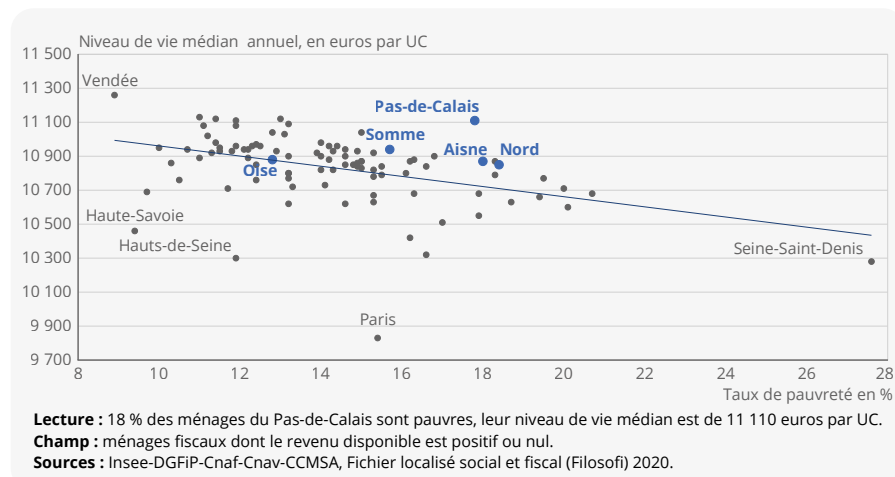
La pauvreté monétaire recouvre une diversité de situations personnelles ou professionnelles. Cependant, six profils de ménages pauvres se dégagent ► **figure 3**. Trois d'entre eux renvoient à la situation de ces ménages par rapport à l'emploi (insérés sur le marché du travail, non insérés sur le marché du travail de moins de 30 ans ou encore retraités).

Les trois autres regroupent des ménages faiblement insérés dans l'emploi mais les distinguent selon le statut d'occupation du logement (locataires du parc social, locataires du parc privé ou propriétaires). Dans la région comme au niveau national, ces six profils de ménages pauvres sont inégalement répartis géographiquement, certains profils ressortant plus particulièrement à l'échelle des différents **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** ► **figure 4**.

Plus du quart des ménages pauvres sont des ménages retraités

En Hauts-de-France comme au niveau national, les ménages pauvres retraités représentent plus du quart des ménages pauvres : 26,2 % dans la région et 27,3 % au niveau national ► **figure 3**. Cette part constitue la plus faible de France de province, à égalité avec Grand Est, car les Hauts-de-France sont une région relativement jeune. Ce sont souvent des

► 2. Taux de pauvreté monétaire par département et niveau de vie médian des ménages pauvres



ménages d'une seule personne. Ainsi, ils ne représentent que 17 % de la population régionale en situation de pauvreté (18,5 % au niveau national). Ces ménages retraités pauvres sont plus souvent propriétaires de leur logement et habitent plus souvent en milieu rural non périurbain. Dans la région, ce profil est plus présent dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne (respectivement 29,7 %, 27,1 % et 26,9 %). Même s'ils se retrouvent dans l'ensemble des EPCI avec des parts s'échelonnant entre 17,4 % et 40,3 %, leur présence est plus marquée dans les EPCI âgés de l'ouest de la région et notamment dans les CC du Haut Pays du Montreuillois, des 7 Vallées et du Ponthieu-Marquenterre.

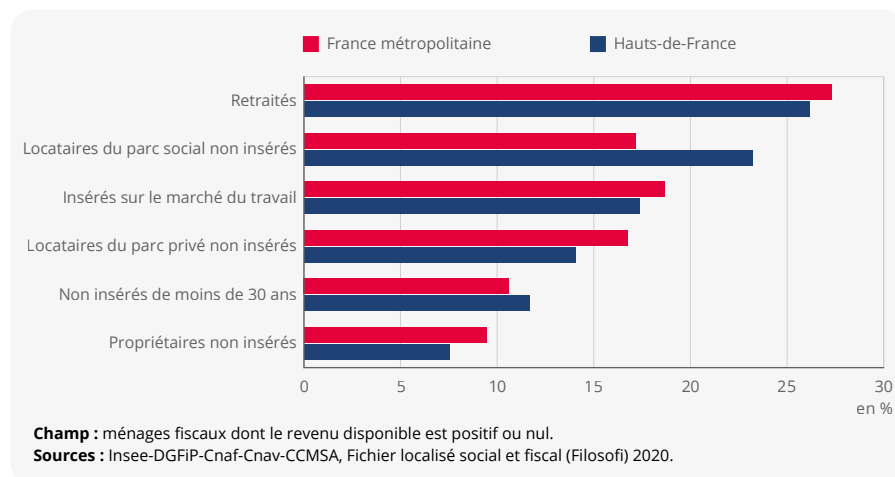
Les ménages pauvres en logement social éloignés de l'emploi plus présents dans la région

Les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social constituent le deuxième profil le plus représenté dans la région Hauts-de-

France. Regroupant 23,2 % des ménages pauvres contre seulement 17,2 % au niveau national, la région devance la Normandie (21,5 %), l'Île-de-France (21,4 %) et Grand Est (19,7 %). Cette forte surreprésentation s'explique à la fois par l'importance du parc de logements sociaux en lien avec l'histoire industrielle de la région, et par les fragilités du tissu économique, particulièrement marquées dans certains territoires anciennement très industriels. Fait saillant, un tiers des enfants en situation de pauvreté appartiennent à ce profil, du fait notamment de la surreprésentation des familles monoparentales parmi ces ménages. Ces dernières représentent ainsi 32,8 % des ménages de ce profil contre 22,4 % de l'ensemble des ménages pauvres et seulement 12,1 % de l'ensemble des ménages de la région.

Le profil des ménages non insérés sur le marché du travail et résidant en logement social est largement surreprésenté dans les départements du Nord (à hauteur de 24,3 % des ménages pauvres), du Pas-de-Calais et de l'Oise (23,7 %). À un niveau infra départemental, la proportion

► 3. Répartition des ménages en situation de pauvreté par type de profil de pauvreté



de ces ménages s'échelonne de 4,0 % à 35,3 % dans les EPCI de la région. Ils sont surtout concentrés dans les territoires urbains denses et anciennement industriels comme l'ex-bassin minier. Dans les communautés d'agglomération (CA) de Lens-Liévin, Creil Sud Oise, mais également les communautés urbaines (CU) de Dunkerque et d'Arras, 30 à 35 % des ménages pauvres appartiennent à ce profil.

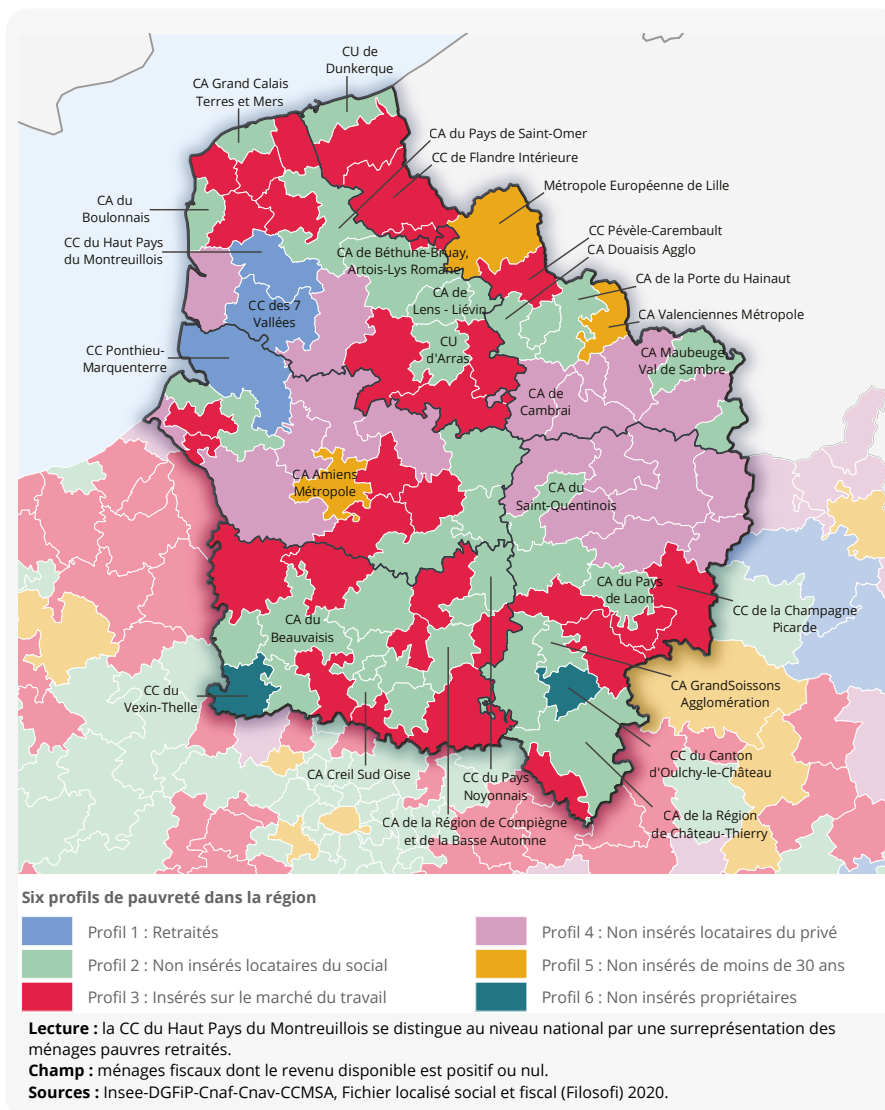
Des ménages pauvres en emploi très présents dans le sud de la région et les territoires périurbains

Troisième profil le plus représenté dans la région en proportion, les ménages insérés sur le marché du travail englobent 17,4 % des ménages pauvres (soit un point de moins qu'en France métropolitaine). Pour appartenir à ce profil rassemblant des personnes pauvres mais en emploi, ces ménages doivent percevoir a minima un demi SMIC par adulte. En tenant compte de leur composition familiale, ils regroupent près d'un quart de la population pauvre, car les familles avec enfants y sont très représentées (47,7 % de la population ayant ce profil contre 22,6 % pour l'ensemble de la population pauvre). Ainsi, cette catégorie rassemble un tiers des enfants pauvres de la région. La part des revenus du travail dans le revenu disponible de ces ménages est 2,6 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (81,7 %). Pourtant, au regard des charges familiales, leurs revenus d'activité sont insuffisants pour dépasser le seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian des ménages pauvres insérés sur le marché du travail est néanmoins le plus élevé de l'ensemble des profils (12 170 euros annuels par UC). De plus, ils sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans des communes rurales périurbaines que l'ensemble des ménages pauvres de la région. La part des ménages insérés sur le marché du travail parmi les ménages pauvres varie de 12,6 % à 28,1 % dans les intercommunalités des Hauts-de-France. Ce profil est plus représenté dans le département de l'Oise (21,2 %). Huit communautés de communes (CC) isariennes à proximité de l'Île-de-France comptent ainsi plus d'un quart de leurs ménages pauvres dans cette catégorie.

Les ménages pauvres locataires du parc privé et non insérés plutôt situés dans des territoires ruraux

Les ménages locataires du parc privé non insérés sur le marché du travail regroupent 14,1 % des ménages pauvres. Comme les locataires du parc social, ces ménages dépendent davantage des

► 4. Profils de ménages en situation de pauvreté surreprésentés par EPCI



prestations sociales qui constituent 67,1 % de leurs ressources contre 43,0 % de celles des ménages pauvres et seulement 8,2 % pour l'ensemble des ménages de la région. Ces ménages, un peu plus rares dans la région, sont toutefois surreprésentés dans les territoires plus ruraux, comme l'Aisne, la Somme et l'est du département du Nord (respectivement 22,3 %, 17,9 % et 18,8 % à l'échelle de ces trois départements). Par exemple, plus d'un quart des ménages pauvres dans la CA du Caudrésis et du Catésis, et plus d'un cinquième dans les CC du Cœur de l'Avesnois et de la Thiérache. Sambre et Oise sont dans cette catégorie.

Une concentration de jeunes ménages pauvres non insérés dans la CA d'Amiens Métropole et la MEL

Les ménages de moins de 30 ans non insérés sur le marché du travail représentent 11,7 % des ménages pauvres, soit un point de plus qu'au niveau national. Les Hauts-de-France sont ainsi

la première région métropolitaine pour la proportion de ces jeunes ménages pauvres devant Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est (respectivement 11,5 % et 11,4 %). Ces jeunes, en phase d'insertion professionnelle ou étudiants déclarant leurs revenus indépendamment de leurs parents, font face à des situations d'emplois intermittentes et peu rémunérées. Leurs ressources dépendent en grande partie des prestations sociales (minima sociaux, aides au logement et indemnités de chômage). Il s'agit majoritairement de personnes seules (51,2 % contre 42,0 % des ménages pauvres) qui résident essentiellement dans les territoires les plus urbanisés. La part de ces ménages de moins de 30 ans non insérés sur le marché du travail s'échelonne de 3,4 % à 22,4 % dans les EPCI des Hauts-de-France. La CA d'Amiens Métropole et la Métropole européenne de Lille (MEL), concentrant une population relativement jeune et beaucoup d'étudiants, abritent ainsi les plus fortes proportions de ménages pauvres de ce profil (respectivement 22,4 % et 16,7 %).

Peu de ménages pauvres propriétaires de leur logement dans la région

Enfin, un dernier profil rassemble les propriétaires non insérés dans l'emploi. Regroupant 7,6 % des ménages pauvres contre 9,5 % en France métropolitaine, c'est le moins fréquent au niveau national et il est sous-représenté dans les Hauts-de-France. La région figure en dernière position pour la proportion de ces ménages pauvres. En moyenne plus âgés (36,2 % sont dans la classe d'âge 50-59 ans), les indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants...) y sont surreprésentés. Les indemnités de chômage occupent une part élevée de leurs revenus (21,1 % contre 8,6 % pour l'ensemble des ménages pauvres). Si cette catégorie est peu fréquente dans la région, quelques EPCI affichent des proportions sensiblement plus élevées, notamment les CC d'Oulchy-le-Château dans l'Aisne et du

Vexin-Thelle dans l'Oise. Près d'un ménage sur cinq en situation de pauvreté y ont ce profil.

Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

Au-delà de ces profils de ménages qui recouvrent diverses situations (familiales, professionnelles...), la pauvreté monétaire s'accompagne fréquemment d'une multiplicité de fragilités. Les personnes pauvres souffrent souvent d'un manque de formation, ont un moindre accès aux soins ou aux services publics, et s'insèrent moins aisément sur le marché du travail... Résider dans des territoires plus exposés à ces fragilités renforce les difficultés rencontrées par ces ménages. En regroupant des indicateurs structurants sur sept grandes thématiques – insertion professionnelle, niveau de formation

initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins et accès aux services publics – il est possible d'identifier les territoires les plus fragiles en France métropolitaine.

La région Hauts-de-France se distingue par des fragilités très marquées concernant l'insertion professionnelle et le niveau de formation initiale. Ainsi 43,9 % des 16-25 ans de la région ne sont ni en emploi ni en formation, soit 7,5 points de plus qu'en moyenne métropolitaine. De la même façon, 47,6 % des 20-65 ans ne sont pas bacheliers (contre 41 % en France métropolitaine). ●

Kevin Fusillier, Cyril Gicquiaux



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus vivant dans des ménages en situation de pauvreté monétaire. Un ménage est en situation de pauvreté si son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'échelle d'équivalence attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le seuil de pauvreté monétaire est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, pour la source Filosofi, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Le niveau de vie médian correspondant au seuil de pauvreté s'établit ainsi à 13 440 € par UC sur un an.

Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques : la vieillesse et la survie (pensions de retraite et de réversion), la santé (prise en charge de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles), la maternité-famille (prestations familiales), la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les difficultés de logement (aides au logement), la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux).

Les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS, destinée à des demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage), les prestations de précarité relatives au minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées essentiellement) et au handicap (allocation aux adultes handicapés, allocation de soutien familial).

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Les jeunes ménages sont les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans.

► Pour en savoir plus

- « Panorama de la pauvreté en Hauts-de-France : une diversité de situations individuelles et territoriales », *Insee Dossier Hauts-de-France* n° 10, octobre 2023.
- « Qui sont les 190 000 travailleurs pauvres des Hauts-de-France ? », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 109, novembre 2020.
- « Une pauvreté très élevée, mais moins intense », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 78, mai 2018.
- « Des seniors moins souvent en emploi, des revenus plus faibles une fois retraités », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 155, juin 2023.
- « Près d'un demi-million de personnes proches du seuil de pauvreté », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 119, avril 2021.
- « Une région fortement touchée par les différentes formes de fragilités sociales », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 74, mars 2018.

